LE FANTASQUE.

cide à abandonner l'ordre de chose à son malheureux sort! oui! je le délaisse et le maudis, sacredié! Je donne ma démission de garde national.... Après cel le gouvernement s'arrangera comme il pourra. Et voilà mon fusil, sacredié! ma giberne, sacredié! et, mon sabre aussi, sacredié! et, voyez-vous, on me diam maintenant: «Restez. Patropillard, et vous aurez deux têtes, dix têtes, ving têtes d'anarchistes », que je répondrais: «Non, sacredié! cherchez ailleum des défenseurs, mais ce ne sera pas moi, sacredié! ni aucun des hommes modé rés dont vous n'avez pas craint de froisser les plus douces illusions. ». Car ja vois bien que l'opposition a raison, je vois bien qu'on ne tient aucun compte dei promesses officielles et que rien n'est une vérité, pas même la guillotine, sa credié!

(M. Patrouilland sort du corps-de-garde en bizet désenchanté.)

LE PANTASCUE.

QUÉBEC, 26 AVRIL, 1841.

[Quoique nos lecteurs ne prennent pas un bien grand intérêt à son Excelence monsieur. Thomson, soi-disant lord Sydenham de Toronto, nous pensom qu'ils ne seront pas fâches de connaître le contenu du testament que cet illuste moribond a dicté au moment où il se croyait à l'article de la mort. Ce document précieux nous a été communique par le notaire qui l'a trace et qui ne s'est pas cru engagé par son serment à garder le secret vis-à-vis d'un homme qui avai juré de gouverner le Canada. « avec équilé, » a selon les intentions de notre guarinée de gouverner le Canada. « avec équilé, » a selon les intentions de notre guarinée de gouverner le Canada. « avec équilé, » a selon les intentions de notre guarinée de gouverner le Canada. « avec équilé, » a selon les intentions de notre guarinée de gouverner le Canada. « avec équilé, » a selon les intentions de notre guarinée gale. » Ce brave notaire n'a peut-être pas fait strictement son devoir, car si monsieur Thomson ne s'est fait aucun scrupule de trahir ses serments, ce n'était pas une raison pour lui de forfaire aux siens. Après tout c'est son affaire qu'il s'arrange comme il l'entendra, dans ce monde et dans l'autre, ça ne nou regarde pas; quant à nous, nous l'absolvons de bon cœur en considération dels complaisance qu'il a montrée en copiant une aussi ennuyeuse production :—]

PAR DEVANT les NOTAIRES PUBLICS en la PROVINCE DU CANADA, résidans à Montréal, soussignés,

Fut présent, plus mort que vif, le nommé Charles Poulet Tonson, mient connu sous le sobriquet de baron de Sydénham et de Toronto, exerçant de su vivant le métier de gouverneur général, fils assez passablement légitime de su père et de sa mère, qui ne sont pas trop fiers de leur progéniture; etc., etc., etc., etc., etc., etc., le dit Charles Poulet Tonson ayant sa pleine et entière connaissant et présence d'esprit a dicté les suivantes, ses exactes et dernières volontés:—

Reconnaissant qu'il est une loi de la nature, la seule que je ne puisse boule verser de fond en comble, par laquelle il est établi que je dois mourir unjou j'ai cru de mon devoir de faire mes solennelles dispositions afin d'éviter les que relles et les perturbations que ma fin pourrait amener parmi ceux entre la